

*Pôle communication*  
*Tél. : 24 66 40*

Mardi 11 février 2020

## COMMUNIQUÉ

### ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

-----

#### **La vitesse maximum autorisée sur la RT 3 limitée à 90 km/h**

**Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la réglementation de la vitesse kilométrique, hors agglomération, sur la route territoriale n° 3 (RT3). La vitesse maximum sera désormais de 90 km/h au lieu de 110 km/h.**

La RT 3 relie les communes de Bourail, à l'ouest, à celles de Houaïlou, Ponérihouen et Poindimié, à l'est. En lien avec le plan triennal de la sécurité routière et dans un souci de mise en cohérence des vitesses sur le réseau territorial, la vitesse sur la RT3, hors agglomération, va être abaissée à 90 km/h.

Cette route sinueuse, qui traverse de nombreuses agglomérations et tribus, était limitée à 110 km/h depuis un arrêté de 2006. Cette nouvelle mesure entrera en vigueur dès l'installation des nouveaux panneaux de signalisation.

À noter que les traversées de villages et de tribus restent limitées, suivant les panneaux en place, à 50 km/h ou 70 km/h.

\* \*  
\*